

# Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du  
18 avril 2018



Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 mars 2018
3. Budget primitif 2018 de la commune
4. Budget primitif 2018 - budget annexe de l'eau
5. Budget primitif 2018 - budget annexe de l'assainissement
6. Fiscalité locale : Vote des taux communaux 2018
7. Tarifs 2018 : Adaptation
8. Admission en non-valeur
9. Délégation donnée au Maire : Loi NOTRE
10. Approbation de la convention de fourniture des repas des élèves et du personnel des écoles municipales à Aubusson entre la commune d'Aubusson et la Région Nouvelle-Aquitaine
11. Demande d'adhésion DORSAL
12. CLECT : Désignation de délégués
13. Questions diverses

Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25
Etaient présents (20)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Rolande LEONARD, Marie-Antoinette BORDERIE, Joseph VADIC, Max GUILLON, Jean-Louis DELARBRE, Thierry ROGER, Pascal FANNECHERE, Louis SIMOES, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Marie-Claude GUYONNET, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration (5)	Gilles PALLIER à Michel DIAS, Brigitte LEROUX à Joseph VADIC, Françoise PINEAU à Nicole DECHEZLEPRETRE, Catherine MALGAUD à Isabelle PISANI, Sophie CANOVA à Marie-Claude GUYONNET
Absents excusés (2)	Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Marie MASSIAS

**1****Objet : Désignation d'un secrétaire de séance****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Pascal FANNECHERE.

**Pour : 24****Contre : 0****Abstentions : 0**

**A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

**D'APPROUVER** ce choix (Monsieur FANNECHERE ne prend pas part au vote).

**2****Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 mars 2018****Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance**

**Monsieur Pascal FANNECHERE**, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2018.

**Monsieur CHARVILLAT** indique que le propos de Monsieur le Maire sur les aides indirectes lors du propos liminaire ne figure pas dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars 2018. De plus, il souligne que Monsieur le Maire lui fait tenir des propos qui dateraient de 1997, date à laquelle il était au lycée.

**Monsieur le Maire** lui répond très bien se souvenir de cette intervention et indique qu'il avait précisé qu'il parlait des amis politiques entre guillemets de Monsieur CHARVILLAT et lui fait crédit qu'il était alors lycéen. Mais il avait évoqué aussi l'interview de janvier 2014, au France, lors de la campagne électorale. Il précise que son intervention sur les aides indirectes sera incorporé dans le présent compte-rendu.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 21 mars 2018 à l'Assemblée.

**Pour : 24****Contre : 0****Abstentions : 0**

**A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

**D'APPROUVER** le compte-rendu de la séance du 21 mars 2018. (Martine SEBENNE ne prend pas part au vote).

**Monsieur CHARVILLAT** demande la parole et fait lecture du texte suivant :

« Monsieur le Maire,

Lors de la dernière séance de réunion du Conseil Municipal, à l'occasion de votre propos liminaire, j'ai noté que vous aviez fait à plusieurs reprises référence à des prévisions erronées de la part du groupe d'opposition. J'ai noté pour ma part, que finalement assez peu de ces remarques concernaient notre groupe actuel. Bien sûr vous avez tôt fait de me rétorquer que la piscine est bien plus fréquentée que je ne l'envisageais. Certes, j'ai commis une erreur d'appréciation à l'époque. Faire des erreurs est humain, les reconnaître est une bonne chose.

En revanche, nous ne nous étions pas trompé sur la précarité des finances communales, sur la nécessaire révision vers le haut de la fiscalité que nous envisagions durant la dernière campagne des municipales. Hausse de la fiscalité dont vous nous disiez qu'elle n'était qu'un mouchoir de peur que nous agitions dans l'air.

Mieux encore, dès 2014, au cours d'un des premières séances de la nouvelle mandature, vous persistiez en réitérant votre intention de baisser les impôts durant cette mandature. Les faits démontrent donc que vous ne fûtes pas non plus un très bon augure.

Bien sûr me direz-vous, mais la baisse de la DGF a lourdement impacté les finances communales. Vous êtes là sur mon violon d'Ingres, tant nous savions que la réduction de la dette publique mettrait à contribution (de façon déséquilibrée) les collectivités territoriales.

Vous parlez souvent de stratégie, et vous avez bien raison : il n'est pas de programme politique qui tienne, sans vision pour demain. J'ai donc repris le catalogue de votre programme. Aubusson pur Tous : Quid de la maison des associations ? Quid des aménagements piétonniers du site Philips ? Quid de la rénovation du Hall Polyvalent ? Quid du projet du club house pour le club de rugby ? Quid de la nouvelle maison de retraite (même si là-dessus d'autres problématiques, indépendantes de votre volonté entrent en compte) ? Oui je sais : la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a. Mais si elle promet plus qu'elle ne peut donner, on dit d'elle qu'elle est une allumeuse.

C'est l'ensemble de ces réflexions, associées à la réalité des services qui s'amenuisent au rythme d'une fiscalité qui augmente qui m'a valu de dire, sans être contredit, mieux en ayant été conforté par Monsieur DIAS, que l'on était bien loin des ambitions de 2014.

Monsieur le Maire, avoir une vision n'est pas un crime, c'est une nécessité, mais cela ne fait pas tout. Mon expérience de trekkeur parle pour moi : voir le sommet de la montagne est une chose, l'atteindre en est une autre, éviter les écueils, anticiper les difficultés.

C'est bien là que nous vous reprochons : pas tant d'avoir eu une vision ou une ambition, mais d'avoir manqué du sens de l'anticipation, celui qui incite à la prudence.

C'est cette même logique qui prévaut à la présentation du budget 2018 que vous conduirez dans quelques instants : vous aurez tôt fait de nous dire à quel point il est marqué du sceau de la rigueur de gestion, vous en vanterez le sérieux, l'équilibre, son sens de la justice dans un contexte difficile face auquel vous vilipenderez la baisse de la DGF. Vous noterez la préservation de l'enveloppe des subventions aux associations, votre sens de l'économie de gestion et surtout vous nous ferez remarquer que vous ne toucherez pas à la fiscalité.

Vous voyez, j'ai déjà anticipé votre discours. Et je suppose qu'en fin stratège, vous avez déjà anticipé le mien ...

Pour autant, ce budget dont le vote est contraint par la loi, va être débattu dans un contexte particulier, une fois n'est pas coutume ? Vous savez pertinemment que ce budget ne pourra être exécuté en l'état car il vient au préalable de la future réunion de la CLECT, liée au rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la collectivité dans lequel figure tout un pan relatif aux charges transférées.

Votre budget prévoit ainsi des attributions de compensation ramenées au niveau de 2016, n'anticipant pas l'éventualité que les charges transférées par la ville d'Aubusson à Creuse grand Sud puissent être bien supérieures à ce que la CLECT de 2014 avait envisagé.

La CLECT de 2018 va déterminer le coût réel de ces charges et en définir une clef de répartition. Nous serons donc, j'en suis persuadé, amenés à redébattre de budget dans cette enceinte.

Et quelles pistes pour répondre à ces potentielles obligations : quelles économies ? Une nouvelle hausse de fiscalité ?

Bien sûr, comme vous l'avez fait au moment du DOB, vous fustigerez sans doute le manque de stratégie de la com-com dans le projet de vente de la FAM de Gentioux, le seul actif de grande valeur à disposition. Mais vous savez aussi bien que moi que le produit de cette vente, s'il règle le problème de la dette, ne règle pas sur le fond le problème lié au déficit structurel de Creuse Grand Sud.

Ne nous faites pas l'affront de vous abaisser au niveau de ceux qui prétendent que tous les problèmes sont le fait de la vilaine et méchante communauté de communes. Vous ne le pensez pas, et je sais trop le bien que vous pensez de cet outil.

J'entends aussi ceux qui vocifèrent en éructant qu'il faut faire payer Aubusson, qui serait responsable de tous les tracasseries de Creuse Grand Sud, ceux-là même qui prétendent dans l'intimité des réunions secrètes, déroulées en noble commune, préparer les prochaines élections municipales, en oubliant qu'Aubusson qui devrait payer, ce sont avant tout ses contribuables. Et le contribuable aubussonnais, mis à rude épreuve depuis quelques années (tant par les hausses de fiscalité, communal, intercommunale, mais aussi départementale), en a peut être assez d'être la variable d'ajustement tantôt des ambitions des uns, tantôt de vendetta des autres. Aubusson souffre, n'a pas à être l'otage des polémiques, des rivalités ou conflits de personnes, et l'aubussonnais n'est pas assez riche pour participer à cet effort de guerre qu'il ne désire pas.

Le théâtre du débat politique n'est pas une cour de récréation dans laquelle toute chamaillerie est permise, il est un lieu d'orientation et de confrontation au service de l'intérêt général, alors de grâce, ne faites pas de ce débat budgétaire, un jeu de dupes ou un poker menteur.

Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire** remercie **Monsieur CHARVILLAT** pour son intervention, propose de se concentrer sur les points essentiels abordés et de ne pas s'attarder sur le jeu naturel entre la majorité et l'opposition. **Monsieur le Maire** précise sa pensée sur la vente du Foyer Médicalisé, qui certes est une recette d'investissement mais qui permettrait de relativiser le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

L'effet serait vertueux pour le budget de fonctionnement. **Monsieur le Maire** rappelle que nous sommes face à des obligations comptables et budgétaires qui s'imposent et, comme **Monsieur CHARVILLAT**, il ne souhaite pas augmenter la fiscalité estimant que le contribuable a été mis à contribution par les trois niveaux de collectivité et apprécie qu'il soit rappelé l'angle

départemental bien souvent occulté et pourtant bien réel. **Monsieur le Maire** indique que c'est un exercice contraint qui fait peu de places à des choix politiques. Cette année est importante à franchir sur le plan budgétaire afin de ramener à zéro, ou peu s'en faut, le déficit d'investissement et d'envisager, avec prudence, lors des exercices suivants la reprise des engagements pris pour la durée du mandat. **Monsieur le Maire** dit assurer et assumer la réalité et, que si dans l'exercice il doit se produire une modification budgétaire, ce ne sera pas la première fois et probablement pas la dernière. Un budget se traduit sur ce que l'on sait et non pas sur des perspectives. Il rappelle à l'assemblée que le reproche en avait été fait par la Chambre régionale des comptes pour les cessions.

**Monsieur LANNET** revient sur l'éventuelle révision du budget au vu des attributions de compensation et dit que ce serait l'intégralité des communes adhérentes de la communauté de communes qui en serait affecté et non pas seulement la commune d'Aubusson. Ce ne sera qu'après les décisions du Conseil communautaire et de la CLECT que les montants seront connus. **Monsieur LANNET** précise que le seul élément connu à ce jour est le montant des attributions de compensation pour la commune d'Aubusson, qu'elles s'élèveraient à minima à 75 000€ par mois et ne sont pas versées depuis janvier.

**Monsieur le Maire** indique qu'il est donc nécessaire alors de faire recours à une ligne de trésorerie mais souligne l'importance qu'il attache à la Communauté de communes.

3

**Objet :** Budget primitif 2018 de la Commune

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Pierre LANNET

Le Budget primitif 2018 de la Commune avait été transmis avec la convocation aux membres du Conseil municipal (couverture rose)

⇒ L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

**Monsieur LANNET** dit qu'une provision à hauteur de 10 000€ a été prévue pour la dépréciation des actifs circulants, somme forfaitaire basée sur les restes des sommes à recouvrer délivrée par la Trésorière.

**Madame SEBENNE** demande si cela est autorisé.

**Monsieur LANNET** répond que provisionner est même une obligation qui permet de ne pas avoir d'impact particulier sur les crédits budgétaires de l'exercice.

**Monsieur LANNET** précise qu'une coquille sur les restes à réaliser s'est glissée. Les documents qui seront envoyés en Préfecture reprendront bien les bons montants des restes à réaliser.

**Monsieur LANNET** dit que la recette de 20 000€ au compte 70 688 est imputable au camping communal, recette qui n'existait pas l'an passé.

**Monsieur le Maire** soumet le budget primitif de la Commune à l'Assemblée.

**VU** le projet de budget pour l'année 2018,

**A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 5</b> (Mmes SEBENNE, GUYONNET, CANOVA, MM. CHARVILLAT, PRADELLE)	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	---	------------------------

**D'ADOPTER** le budget primitif de la Commune pour l'année 2018.

**4****Objet : Budget primitif 2018 - Budget annexe de l'eau****Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET**

*Voir document « Budget primitif 2018 de l'eau joint (couverture bleue)*

Monsieur le rapporteur soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de Budget primitif 2018 - budget annexe de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section d'exploitation HT	158 630,00 €	158 630,00 €
Section d'investissement HT	469 041,00 €	469 041,00 €
	627 671,00 €	627 671,00 €

Monsieur le Maire soumet le budget primitif de la Commune à l'Assemblée.

VU le projet de budget annexe de l'eau pour l'année 2018,

A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 5</b> Mmes SEBENNE, GUYONNET, CANOVA, M.M. CHARVILLAT PRADELLE
------------------	-------------------	--

**D'ADOPTER** le budget primitif annexe de l'eau pour l'année 2018.

**5****Objet :** Budget primitif 2018 - Budget annexe de l'assainissement**Rapporteur :** Monsieur Jean-Pierre LANNET

*Voir document « Budget primitif 2018 de l'assainissement joint (couverture verte) »*

Monsieur le rapporteur soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de Budget primitif 2018 - budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section d'exploitation HT	295 400,00 €	295 400,00 €
Section d'investissement HT	206 439,00 €	206 439,00 €
	501 889,00 €	501 889,00 €

Monsieur le Maire soumet le budget primitif 2018- budget annexe de l'assainissement à l'Assemblée.

VU le projet de budget annexe de l'assainissement pour l'année 2018,

A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 5</b> Mmes SEBENNE, GUYONNET CANOVA, MM. CHARVILLAT, PRADELLE
------------------	-------------------	---

**D'ADOPTER** le budget primitif 2018 - budget annexe de l'assainissement.

6

**Objet :** Fixation du taux des taxes locales 2018 : taxe d'habitation, taxe sur la propriété foncière bâtie, taxe sur la propriété foncière non bâtie

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Pierre LANNET

Il est proposé à l'assemblée de retenir pour les trois taxes locales les taux suivants pour l'année 2018

**Monsieur le Maire** propose de ne pas toucher aux taux et de se contenter de l'effet base comme il avait été fait pendant plus de 15 ans.

**Monsieur CHARVILLAT** regrette que l'effet base ne soit pas compensé par une diminution des taxes locales en s'appuyant sur le transfert de compétences à la Communauté de commune.

**Monsieur le Maire** répond que la Municipalité a bien dû procéder à des investissements et des équipements sur la Commune.

**Monsieur CHARVILLAT** rétorque que toutes les communes ont réagi de la même manière et demande à ce que soit joué le jeu de la solidarité et qu'ainsi les charges auraient dû baisser vu le transfert de compétences à la Communauté de communes.

**Monsieur le Maire** répond qu'à ce jour il n'a pas encore entendu les investissements qu'il n'aurait pas fallu faire et demande ce qu'il n'aurait pas dû être fait.

**Monsieur CHARVILLAT** ne remet pas en question les investissements réalisés mais souligne que les impôts auraient dû baisser au fur et à mesure que les charges avaient été transférées.

**Monsieur le Maire** répond que les charges de la Commune ne sont pas du tout les mêmes qu'elles étaient en 2001 et que malgré cela les taux avaient été maintenus pendant une quinzaine d'années.

**Monsieur LANNET** dit que malgré l'effet base et les augmentations votées en Loi de Finance, la baisse de population dans nos milieux ruraux implique qu'on recouvre de moins en moins de fiscalité.

**Monsieur le Maire** soumet les 3 taux de fiscalité à l'Assemblée.

A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 5</b> Mmes SEBENNE, GUYONNET CANOVA, MM. CHARVILLAT, PRADELLE	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	--	------------------------

**D'ADOPTER** les 3 taux de fiscalité pour les taxes locales 2018.

**Objet :** Tarifs 2018 : Adaptation

**Rapporteur :** Madame LEJUS

**Madame Mireille LEJUS** expose que la Commune accueille depuis l'année dernière des Food Trucks à la gare routière. Le droit de place est de 2 € 85 par jour sans leur demander de participation pour l'accès à l'eau et l'électricité. Madame LEJUS propose de maintenir le droit de place à 2,85 € et de mettre le tarif pour le branchement électrique à 3,15 € de façon à avoir un total de 6 € .

**Monsieur le Maire** indique que les professionnels ont été contactés et qu'aucune remarque n'a été émise.

**Madame LEJUS** énonce les Food-Trucks installés et rappelle leurs horaires et jours de venue.

**Monsieur PRADELLE** interroge sur le changement d'endroit du marché.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, dit que cette question sera discutée une prochaine mais que l'on peut déjà l'évoquer.

**Madame LEJUS** dit que le marché sera installé sur le parking de la MEFAA côté Passerelle.

**Monsieur le Maire** précise que l'objectif est pour le mois de juin après le marché des Producteurs qui aura lieu le 10 mai.

**Monsieur LANNET** souligne la réussite de ce marché de Producteurs de l'an passé.

**Monsieur le Maire** informe que c'est une des raisons pour laquelle la Municipalité a investi dans une borne électrique.

**Madame SEBENNE** demande si ce nouvel emplacement est gênant pour les commerçants .

**Monsieur le Maire** dit qu'il est important de réfléchir sur les animations qui seront prévues Place du Marché. Il indique que des pistes de réflexion sont engagées avec l'association des commerçants. Des animations telles que les vides-greniers, surtout en période estivale, seraient susceptibles de ramener des chalands.

**Madame LEJUS** souligne qu'il y a un réel problème de place sur l'emplacement du marché actuel pour accueillir de nouveaux arrivants.

**Monsieur le Maire** précise qu'une rôtisserie de volailles et un marchand de fruits et légumes souhaitent intégrer le marché d'Aubusson.

**Madame LEJUS** indique que d'autres ambulants sont intéressés.

**Monsieur PRADELLE** remarque que le changement d'endroit du marché gagne par ses commodités mais rend encore plus désert la Place Espagne.

**Monsieur le Maire** répond que la perspective de l'ouverture de la brasserie rue Jules Sandeau se précise, qu'un magasin de jouets va s'ouvrir en face du Pacific et accorde qu'il faut mener néanmoins une réflexion spécifique sur les manifestations à mettre en place à cet endroit.

**Monsieur le Maire** soumet à l'Assemblée le nouveau tarif des droits de place

**A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**D'ADOPTER** le nouveau tarif de droit de place.

<b>8</b>	<b>Objet :</b> Admission en non-valeur
	<b>Rapporteur :</b> Monsieur LANNET

**Monsieur le Maire** propose une admission en non-valeur pour un montant de cantine de 14,95 €. Il rappelle qu'il est difficile de procéder au recouvrement d'une telle somme dont les frais seraient supérieurs à la somme due et qu'il n'est pas fait appel à un huissier par le comptable du Trésor Public.

**Monsieur le Maire** soumet à l'Assemblée l'admission en non-valeur de la somme de 14 € 95.

**A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**D'ADOPTER** l'admission en non-valeur de la somme indiquée ci-dessus.

\*\*

9

Objet : Délégation donnée au Maire : Loi NOTRe

Rapporteur Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** propose que dans le cadre dans l'application de la Loi NOTRe qui a modifié l'article L 21-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de déléguer au Maire toutes demandes de subventions auprès de l'Etat ou toute autre Collectivité territoriale sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet. Le législateur a souhaité assouplir les demandes de subventions pour permettre plus de souplesse. **Monsieur le Maire** ajoute que parfois les services de l'Etat demande assez rapidement de leur adresser la demande de subvention pour un projet et qu'attendre la réunion du Conseil municipal peut ralentir la mise en œuvre de cette demande, voir son octroi.

**Monsieur LANNET** indique que cette délégation permet plus de réactivité ; Il précise qu'on ne peut pas demander de DETR sur les dépenses déjà effectuées. Or on peut avoir à faire un investissement rapidement et on peut dans ce cas demander une subvention notamment dans le cadre de la DETR.

**Monsieur le Maire** dit qu'il pense que toutes les communes vont procéder à cette délégation.

**Monsieur PRADELLE** dit toute demande impliquerait une dépense.

**Monsieur le Maire** répond que ces demandes de subventions concernent seulement des éléments inscrits au budget. Il s'agit d'une dépense votée en Conseil Municipal. Cette délégation permet de demander une subvention supplémentaire sans attendre la réunion du Conseil municipal.

**Monsieur LANNET** précise que cela permet ainsi de ne pas retarder le paiement à des artisans, des entreprises.

**Monsieur le Maire** soumet à l'Assemblée la délégation donnée au Maire dans le cadre de la Loi NOTRe.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

Pour : 25	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

D'ADOPTER La délégation donnée au Maire dans le cadre de la Loi NOTRe.

<b>Objet :</b>	<b>Approbation de la convention de fourniture des repas des élèves et du personnel des écoles municipales à Aubusson entre la commune d'Aubusson et la Région Nouvelle-Aquitaine.</b>
<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur le Maire</b>

**Monsieur le Maire** expose que la Commune se trouve face à une difficulté pour la préparation des repas dans le bâtiment rue Jules Sandeau. En effet, le vieillissement du bâtiment ne permet plus de préparer les repas dans les conditions d'hygiène requises et des premiers investissements devraient alors être engagés d'un montant de 76 000 €. Il précise que la Chambre Régionale des comptes insiste sur toutes les formes de réflexion de mutualisation. D'autre part, **Monsieur le Maire** indique que le bâtiment est utilisé que pour une portion congrue de son volume puisque les écoles disposent de restaurants scolaires et la crèche a migré au Pôle Enfance. Partant du postulat que le self de la Cité scolaire Jamot Jaurès est récent (une petite quinzaine d'années), fonctionne sur une logique qui est proche de celle de la Commune, à savoir une production en régie par les agents de la fonction territoriale et du Conseil Régional avec une volonté très forte de privilégier les circuits courts et la Municipalité, un partenariat peut être envisagé. La Municipalité mettrait à disposition pour la fabrication des repas le personnel communal de production (2,5 ETP), qui resterait personnel communal mais sous l'autorité fonctionnelle du Chef de l'établissement C'est un modèle assez proche de ce que sont les ATSEM à l'école maternelle. **Monsieur le Maire** informe que la faisabilité du projet a été solidement étudiée. Se basant sur deux ou trois exemples de mutualisation similaires dans des communes de l'ancienne Région Limousin et moyennant quelques aménagements, un accord peut être trouvé entre la Commune et la Cité scolaire Jamot-Jaurès. Le prix qui correspond à la fourniture des denrées et des énergies a été discuté. **Monsieur le Maire** souligne qu'aucun changement ne serait perçu par les enfants car le personnel qui les sert ne changera pas. Il rappelle que cette démarche a un intérêt tout particulier pour Monsieur le Proviseur qu'il remercie d'avoir répondu à la sollicitation de la Municipalité. **Monsieur le Maire** interroge sur les nombreux lieux de production de repas à Aubusson et cite l'Hôpital, la Commune, le self de la Cité scolaire Jamot-Jaurès, l'ADAPEI et jusqu'à peu le Foyer des Jeunes Travailleurs. Dans le contexte actuel, **Monsieur le Maire** souligne qu'il est intéressant de penser collectif. Il indique que c'est cette démarche qui a animé la réflexion ainsi que la garantie de la qualité des repas servis aux enfants. **Monsieur le Maire** propose que les Membres du Conseil Municipal se réfèrent à la convention mise à leur disposition et ajoute qu'une première année d'exploitation y est inscrite. Un premier bilan sera établi à l'issue de la prochaine année scolaire.

**Monsieur DIAS** dit ne pas être convaincu par ce projet de mutualisation malgré les nombreuses discussions, souvent effectuées en bureau, ajoute qu'il ne pourra pas s'associer au vote proposé lors de cette séance et votera contre. Il indique avoir entendu les arguments énoncés mais cette fois-ci ces arguments ne l'ont pas persuadé. Il précise qu'il ne s'agit pas ici d'une économie vertueuse au regard du coût moral, politique ou symbolique voire philosophique. **Monsieur DIAS** regrette que l'on fasse porter ici l'effort économique sur un service municipal qui n'avait rien de moribond, d'obsolète, qui n'était

pas du tout en déclin, mais au contraire d'une grande vitalité, efficacité et plébiscité par les usagers. Il informe que certes des aménagements étaient à prévoir sur ce site qui avait depuis longtemps, si ce n'est depuis toujours, fonctionné sous un régime dérogatoire. Il précise que ce service qui n'endettait pas la ville, était géré avec une rigueur totale, dont tous les ans on se félicitait, et qui dégagait des recettes. **Monsieur DIAS** ajoute qu'il regrette que les personnels de ce service n'aient pas été associés à la concertation très amont. Il précise que ce n'est pas par mépris que cette concertation n'a pas été réalisée mais par crainte peut être de trouver les ressources nécessaires qui auraient donné naissance à une autre décision. Il souligne le professionnalisme des agents et ne doute pas de leur adaptation à la nouvelle structure. **Monsieur DIAS** ajoute qu'en ce moment il faut faire taire toute volonté politique et qu'il n'y a plus de place pour celle-ci dans l'administration actuelle des collectivités locales. **Monsieur DIAS** fait également part de son inquiétude de dépendance vis à vis de la Région, notamment des contingences bordelaises. et s'interroge sur le devenir des repas à domicile qui devront être assurés par le Centre Hospitalier d'Aubusson qui ne pourra pas faire monter en puissance ses prestations. Il indique que ce sera encore un service à la population que l'on va supprimer. **Monsieur DIAS** évoque la problématique des repas pour la crèche et l'accueil de loisirs, compétences intercommunales et dit que l'on mutualise avec la Région mais qu'on démutualise avec la Communauté de communes. Il ajoute qu'il ne croit pas à la vétusté du bâtiment et aurait aimé que l'on fasse monter en puissance ce service de préparation de repas. Il rappelle les plans tracés en 2014 quand le service de restauration fut déplacé dans les écoles et le montant de 76 000 € pour effectuer les travaux dans cette cantine communale pour la rendre ergonomique. Il précise que des aides auraient pu être versées et que le montant pour la Commune se serait élevé à 20 000€.

**Monsieur CHARVILLAT** dit que même s'il reconnaît le régime de mutualisation comme un régime économique et même si les enfants seront nourris comme à l'accoutumée force est de constater que c'est un service qui disparaît.

**Monsieur le Maire** répond que le service ne disparaît absolument pas. Il indique que la compétence reste à la Commune en précisant que la municipalité va continuer à facturer les repas aux familles, donner à manger physiquement aux enfants et que ceux sont ses agents communaux qui vont participer à la fabrication des repas. **Monsieur le Maire** dit que c'est une organisation différente et qu'on ne peut pas dire que c'est l'interlocuteur c'est Bordeaux. Il souligne qu'en réalité c'est le Lycée d'Aubusson et qu'ainsi la proximité existe. **Monsieur le Maire** fait part qu'il y a plusieurs mois, il a lui-même informé la Directrice du restaurant scolaire de la réflexion entamée et qu'une concertation a été menée avec les agents notamment par la Directrice générale des services qui a rencontré à maintes reprises le personnel de la cantine. Il rappelle que c'est une modification de l'organisation et non la disparition d'un service municipal.

**Monsieur DIAS** répond que c'est la disparition d'un service municipal dans la préparation des repas.

**Monsieur le Maire** dit que c'est faux puisque ce sont les agents communaux qui participeront à la préparation des repas pour les enfants d'Aubusson. Il précise que c'est une mutualisation.

**Monsieur DELARBRE** dit que la région Nouvelle Aquitaine n'a pas fait le choix de déléguer à un prestataire privé la gestion de la compétence restauration et que l'établissement reste maître de ses choix, notamment pour la fabrication des repas.

**Monsieur CHARVILLAT** demande quel tarif sera appliqué pour les repas.

**Monsieur le Maire** répond que les tarifs actuels ne changeront pas.

**Monsieur CHARVILLAT** questionne sur les départs à la retraite des agents et demande dans quelle mesure il serait envisageable de ne pas les remplacer.

**Monsieur le Maire** répond qu'il y a obligation pour la Commune de procéder alors à un recrutement pour remplacement de l'agent. Il rappelle que c'est une obligation contractuelle inscrite dans la convention. Monsieur ajoute que l'autre intérêt de conventionner avec le Lycée est que le calendrier scolaire est identique.

**Monsieur CHARVILLAT** considère qu'on ne peut pas dire que le service disparaît mais que le sentiment peut exister.

**Monsieur le Maire** indique que c'est un sentiment infondé.

**Monsieur DIAS** dit que l'on peut dire que le service municipal de la fabrication des repas disparaît.

**Monsieur le Maire** dit que la masse salariale reste la même pour la Commune Il rappelle les efforts réalisés pour la création des réfectoires scolaires ce qui illustre bien la haute idée, de la part de la municipalité, de la mission de la restauration qui a également un rôle éducatif.

**Monsieur SIMOES** explique des employés communaux se sont sentis mis devant le fait accompli.

**Monsieur le Maire** dit que l'équipe de la cantine communale possède de grandes qualités. Il rappelle que lors du pot de départ de Madame Cécile ROUSSEL, ancienne directrice des services de la Mairie, tout le personnel de ce service était présent et que tous ont dit avoir apprécié la présence de la Directrice générale auprès d'eux.

**Isabelle PISANI** dit que pour avoir beaucoup discuté avec les équipes de la cantine, ces derniers sont partagés entre l'inquiétude du changement et la curiosité de connaître leur nouvel environnement et son fonctionnement. Elle ajoute être persuadée que cette équipe va apporter un plus car son dynamisme est fort. Pour cela il faut accompagner le personnel dans cette démarche pour pallier l'angoisse du changement.

**Monsieur DIAS** dit que tout cela n'est que de la rhétorique et indique que le personnel ploie sous le poids de la fatalité qui est pour eux un mouvement sans retour. Il ajoute les agents sont infiniment tristes mais que bien sûr professionnellement ils vont s'adapter. Il précise qu'à l'annonce de ce changement tout le personnel fut atteint, affecté et que l'on ne peut pas parler de curiosité mais d'adaptation.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de fourniture des repas des élèves et du personnel des écoles municipales à Aubusson entre la commune d'Aubusson et la Région Nouvelle-Aquitaine.

A la majorité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 2</b> M. Michel DIAS M. Gilles PALLIER	<b>Abstentions : 2</b> M. Louis SIMOES M. Mathieu CHARVILLAT
------------------	--	--

D'ADOPTER la convention de fourniture des repas des élèves et du personnel des écoles municipales à Aubusson entre la commune d'Aubusson et la Région Nouvelle-Aquitaine. (*Monsieur Jean-Louis DELARBRE ne prend pas part au vote*).

<b>11</b>	<b>Objet :</b> Demande d'adhésion DORSAL
	<b>Rapporteur :</b> Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes à délibérer pour adhérer au Syndicat mixte DORSAL, syndicat qui déploie la fibre sur le territoire de la région Limousin et indique que pour que cette adhésion soit valide, chaque Commune membre doit délibérer pour approuver l'adhésion de la Communauté de communes. Il précise le changement de politique de DORSAL qui cherche à rassembler d'avantage de Collectivités et précise que ce ne peut être qu'une bonne chose que la fibre continue de se déployer.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande d'adhésion au Syndicat mixte DORSAL.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

D'ADOPTER l'adhésion au Syndicat mixte DORSAL.

**12****Objet : CLECT : Désignation de délégués****Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** expose que la Communauté de communes va réunir la CLECT. Pour cela deux délégués doivent être nommés par le Conseil municipal. Monsieur le Maire propose lui-même en tant que titulaire et Monsieur Jean-Claude VACHON en tant que suppléant. Aucune autre candidature n'est proposée.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les candidatures énoncées ci-dessus.

**A l'unanimité des voix, le conseil municipal délibère et décide :**

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**D'ADOPTER** les candidatures au CLECT de Monsieur le Maire en tant que titulaire et Monsieur Jean-Claude VACHON en tant que suppléant.

**13****Questions diverses**

:

**Monsieur le Maire** fait part à l'Assemblée de son inquiétude sur le fonctionnement du SDIS d'Aubusson. En septembre 2017, une délégation de Sapeurs-Pompiers volontaires avait alerté les Conseillers Départementaux d'Aubusson et lui-même sur des dysfonctionnements au sein du Centre de secours d'Aubusson. Il précise que la volonté des élus mais de permettre une médiation, dans une situation de blocage et de souffrance. Le 21 janvier 2018 eut lieu une réunion. **Monsieur le Maire** informe que des pressions, des intimidations ont été exercées à l'encontre de Sapeurs-Pompiers volontaires. Neuf pompiers titulaires du permis Poids lourds déposèrent leur casque, ce qui représente 25% de l'effectif. Monsieur le Maire se dit inquiet de la situation et rappelle que les Maires sont les directeurs des opérations de secours. Il relate le feu qui s'est déclenché à Néoux où le SDIS de PEYRAT LA NONIERE est arrivé avant les Pompiers d'Aubusson. Ces derniers ont mis 14 minutes avant de pouvoir partir car ils ont dû régler un problème de visite PL. Il ajoute que le choix fut de ne pas communiquer sur ce sujet dans les médias. Aucun des 9 Sapeurs-Pompiers n'a contacté la Presse. Monsieur le Maire dit s'attendre à d'autres démissions.

**Monsieur SIMOES** rappelle le lien de subordination que lient les Sapeurs-Pompiers envers leur supérieur hiérarchique. Il souligne que le Président du SDIS a certainement voulu souligner que les Sapeurs-Pompiers n'avaient pas agi selon les règles.



Madame Nicole DECHEZLE PRETRE rappelle que l'exposition de 2 artistes aubussonnais se déroule actuellement à la salle de la Bourse du Travail et le vernissage aura lieu samedi 21 avril à 11h30. Elle informe qu'à partir du 5 mai s'ensuivra une exposition des artistes des Ateliers sur cour.



**Monsieur CHARVILLAT** signale que tags et graffitis vert et orange sont présents depuis des mois sur la Tour de l'horloge.

**Monsieur le Maire** le remercie de cette information et précise que les services techniques communaux veilleront à faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.